

Socio Eco Pa Fi



Revue de presse

Pour plus d'informations,

contactez :

Nom : Christian PIRE

Ligne directe : 06.70.32.70.15

AMF

Florence Guédas dans l'Agefi Hebdo du 22 janvier 2010 en page 12 :

Article intitulé : AMF En quête de crédibilité.

« Le dossier EADS a mis en lumière un profond déséquilibre des pouvoirs en interne, révélateur d'un état d'inachèvement de l'institution. Le dossier EADS a mis en lumière un déséquilibre entre les deux piliers sur lesquels l'AMF fonde son autorité : un pouvoir d'enquête défaillant d'un côté et un pouvoir de sanction renforcé de l'autre. Avec, en filigrane, la question de l'influence exercée par la direction générale de l'AMF dans le déroulement de l'enquête qui discrédite le travail des enquêteurs. La procédure d'enquête menée par l'AMF est en effet loin de respecter les droits de la défense. Outre que « les enquêtes sont menées 'à charge', les ordres de mission ne sont pas suffisamment explicités pour permettre aux personnes d'identifier les manquements qui fondent les investigations. »

Noël Forgeard, ancien coprésident exécutif d'EADS, l'AMF « vient de laver un soupçon entretenu depuis plus de trois ans, sur moi, mon honneur, mon travail et celui des équipes d'Airbus »

Fabrice Rémon, associé Deminor « L'omerta continue à régner sur la place de Paris, comme dans les dossiers Natixis et Madoff »

Maître Marc Levis, avocat associé au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation « Premièrement, on ne peut pas dire que l'AMF ait vraiment une doctrine. On a parfois le sentiment que les affaires sont jugées au cas par cas. Cette insécurité juridique est associée à l'impression d'un manque de loyauté, à une imprévisibilité. »

Valérie De Senneville dans « Les Echos » du 21 décembre 2009 en page 33 :

Dossier EADS « L'AMF renoue avec ses vieux démons qui la font soupçonner d'être faible avec les forts et forte avec les faibles. On a entendu jeudi sur France Inter son président, Jean-Pierre Jouyet, furieux, critiquer la « schizophrénie » de l'institution qu'il préside : à la fois régulateur, gendarme et juge. « Que la même institution fasse des poursuites et juge est incompréhensible par l'opinion publique. La perception l'emporte alors sur la réalité » Il y a comme du changement de stratégie dans l'air. Là où ses prédécesseurs comptaient sur leur fermeté dans l'affaire EADS pour asseoir la crédibilité de l'institution après le flot de critiques sur la gestion des affaires Rhodia et Vivendi, et faire oublier le sulfureux passé de la COB, le nouveau patron de l'AMF compte plus sur la force de sa régulation pour jouer un rôle politique. »

Joseph E. Stiglitz, prix Nobel d'économie, est professeur à Columbia University dans « Les Echos » du 14 décembre 2009 en page 15 :

« Les régulateurs, chargés en principe d'empêcher toute action pouvant entraîner un risque systémique, ont échoué. Nombre d'entre eux n'ont pas compris le rôle de la réglementation et nombre d'entre eux sont devenus « otages » de ceux-là mêmes qu'ils étaient supposés réguler. Laisser de telles banques continuer à se livrer à des transactions pour leur propre compte dénature les marchés financiers. Pourquoi seraient-elles autorisées à faire des paris, alors que ce sont les contribuables qui assumeront leurs pertes ? Soit ils (les banquiers) ont trompé leurs actionnaires et les investisseurs, soit ils n'ont pas compris la nature des risques et des profits. Probablement les deux. De toute façon, c'est décourageant. Le manque de compréhension des risques par les investisseurs et les défaillances de la gouvernance ont encouragé les banquiers à ne pas concevoir des bonnes structures d'incitation. Il est crucial de corriger ces défauts. Plus la banque est importante en taille, et plus les risques qu'elle est autorisée à prendre sont importants, plus est grande la menace qu'elle constitue pour nos économies et nos sociétés. »

Valérie De Senneville dans « Les Echos » du 24 novembre 2009 page 7 :

« Depuis sa création, il y a six ans, elle se voit régulièrement reprocher son opacité, sa faiblesse juridique, ses ambiguïtés. Nommé à sa tête il y a un an, Jean-Pierre Jouyet s'efforce de lui redonner une crédibilité. Un souci, aussi, d'en finir avec une certaine façon de travailler de l'ancienne COB, dont la perméabilité au monde extérieur était l'une des failles. Bilan ? Rien n'a vraiment changé. Ce sont des cabinets d'avocats qui recrutent d'anciens de l'autorité afin d'en comprendre les arcanes et de passer les bons coups de fils ;

ce sont des magistrats passant de l'AMF au pôle financier de Paris.. S'est ainsi formée, par une sorte d'endogamie, une aristocratie de la régulation boursière avec ses clans se faisant et se défaisant au gré des affaires traitées par l'autorité et des affinités politiques. Dernier exemple en date, le tribunal de grande instance de Paris a débouté l'AMF de son action contre les auteurs du livre « L'affaire Rhodia, l'histoire du plus grand nombre scandale financier français » qui dénonce les trucages de l'AMF pour protéger les administrateurs de Rhodia », parmi lesquels Thierry Breton, l'ancien ministre de l'Economie et des Finances. La juge d'instruction Xavière Siméoni a recommencé toute l'enquête. Résultat : des bureaux perquisitionnés deux, trois fois, des pièces retrouvées dans le dossier pénal dont l'AMF n'a pas tenu compte, des gardes à vue pour entendre à nouveau des dépositions déjà recueillies dans le cadre de l'enquête administrative...un vrai bazar de procédure qui fait le bonheur des avocats et des communicants. »

Odile Benyahia-Kouider et Sophie Fay dans « Le Nouvel Observateur » du 11 novembre 2009 :

« Trop jeune, inexpérimenté, dans une logique à charge, bourré de certitudes, obnubilé à l'idée de se faire un nom, hermétique à la science du planning aéronautique....Que n'a-t-on pas entendu depuis des mois au sujet du malheureux inspecteur de l'AMF qui a enquêté durant deux ans sur les délits d'initiés supposés au sein d'EADS. Un an après le début des investigations, en septembre 2007, le secrétaire général de l'AMF demande une note d'étape et la transmet au parquet, puisqu'une procédure pénale est en cours. Quelques semaines plus tard, le 3 octobre 2007, elle se retrouve...à la une du « Figaro » ! Même si personne ne sait d'où vient la fuite, l'AMF est pointée du doigt. « L'AMF a voulu montrer qu'elle était capable de travailler plus vite et aussi bien que la justice, estime un avocat. Elle en a fait une affaire personnelle, parce qu'à l'époque le rapport Coulon (sur la dépénalisation des affaires) faisait planer une menace sur l'institution, dont les enquêtes font double emploi avec celles de la justice. Pire : les avocats font planer le doute sur le sérieux, voire l'honnêteté de l'enquête. Maître Peltier s'étonne de l'absence au dossier de deux documents complémentaires aux auditions de ses clients. Une manière de sous-entendre que les enquêteurs de l'AMF ne conservent que les pièces à charge. Dans l'affaire EADS, il en manquait certains écartés parce qu' »il fallait protéger le secret des affaires », reconnaît l'ancien secrétaire général Gérard Rameix. Thierry Francq, le secrétaire général de l'AMF, a déjà lancé un audit du service des enquêtes qui pourrait, si nécessaire, déboucher sur ne réforme. »

Monsieur Jean-Pierre Jouyet, président de l'Autorité des Marchés Financiers, dans « La Croix » du 20 octobre 2009 :

« A son arrivée, l'heure est à la remise en ordre des marchés financiers qu'il trouve « anarchiques, opaques, court-termistes » « Il voudrait « convaincre les responsables politiques » que l'origine du mal actuel se trouve dans ce complet désordre ».

Monsieur Jean Montaldo dans son livre « Lettre ouverte aux bandits de la finance » : page 181

« Que penser, dans ces conditions, du contenu de l'épais Rapport établi à Paris, par l'AMF, l'Autorité des Marchés Financiers, le 18 septembre 2007 (pour rappel dès janvier 2007 j'expliquais qu'il fallait sortir des marchés) ? Un pavé de 90 pages ... qui, bien sûr sans le dire, prend le contre-pied des avertissements lancés par les experts de la Banque de France. Quarante-vingt-dix pages pour, en quelque sorte, nous chanter des balivernes mathématisées et encenser les hedge funds, ces grands consommateurs de produits titrisés qui ont échappé à tout contrôle, étant réfugiés dans les paradis fiscaux. A l'AMF, installé dans les anciens locaux du Club Med, des hedge funds on en veut et on en redemande, même pour les petits épargnants ». Et la crise arriva et....

http://www.amf-France.org/documents/general/7924_1.pdf

Monsieur Jérôme Monod dans « Les Echos » du 29 août 2009 :

« Une fois, je demandais à un éminent acteur de la régulation financière pourquoi le scandale du Crédit Lyonnais avait changé si peu de chose dans la surveillance des institutions financières. Il a commencé par m'expliquer que la Commission des opérations de Bourse, l'un des organismes qui s'est fondu dans l'Autorité des marchés financiers, était une émanation du Trésor. Et qu'au-dessus du Trésor il y avait le ministre des Finances. Et qu'il ne fallait pas non plus oublier le rôle des patrons précédents du Crédit Lyonnais. Je lui fais alors remarquer que cette dilution à l'infini des responsabilités est l'une des caractéristiques de la mafia. Il m'a simplement répondu : « oui » » ; « Il faut des institutions financières mais aussi économiques, sociales, morales pour édicter des règles claires et les faire respecter, sur un socle solide, fondé par le pouvoir politique sur les principes du bien commun »

Monsieur Jean-Pierre Teyssier, président de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité et de l'Alliance pour l'éthique en publicité, dans Les Echos du 14 août 2009 :

« Or, dans le secteur financier et bancaire, les dysfonctionnements qui ont été observés proviennent aussi bien de la régulation publique que de la régulation privée »

Monsieur Serge Villepelet, dans Les Echos du 12 août 2009 :

« Faut-il une organisation comptable mondiale ? Depuis 2008, on aurait pu croire que c'était chose faite ! Car les trustees, qui nomment les membres de l'IASB, sont désormais chapeautés par un nouvel organisme, le Monitoring Group, constitué des régulateurs boursiers mondiaux »

Monsieur Jean-Pierre Jouyet, dans Challenges du 4 juin 2009 page 26 :

«.....les régulateurs, livrés à eux-mêmes, à leur jargon et à leur technicité, céderont aux pressions de l'industrie. »

Monsieur Pierre-Antoine Delhommais dans Le Monde du 18 janvier 2009 :

« Les autorités de contrôle qui ne contrôlaient rien du tout »

Monsieur Valéry Giscard d'Estaing dans Le Monde du 13 janvier 2009 :

« Il est incroyable que les organismes de contrôle n'aient pas fait leur travail, que personne n'ait été averti de rien. »

Discours de Monsieur Le Président de la République, Doha le 29 novembre 2008 :

« Face à cette crise, il y a deux attitudes. La première consisterait à continuer comme avant, sans tirer aucune leçon des erreurs du passé. La seconde consiste à faire de cette crise sans précédent, une opportunité pour changer le monde »

Messieurs Denis Chemillier-Gendreau, consultant financier, et Elyès Jouini, vice-président de l'université Paris-Dauphine, dans Le Monde du 5 novembre 2008 :

« La vérité est que l'Etat régulateur n'a pas régulé ! Son premier péché est de ne pas avoir osé endiguer la croissance artificielle »

Monsieur Jeffrey D. Sachs, professeur d'économie et dirige l'institut de la Terre de l'université de Columbia, Les Echos du 3 novembre 2008 :

« Soutenue (la crise) par des organismes de surveillance qui n'ont pas joué leur rôle »

Monsieur Jacques DELPLA, membre du Conseil d'analyse économique, Les Echos du 30 octobre 2008 :

« Premièrement, les régulateurs ont failli dans leurs domaines de compétence. Ils ont été incapables de voir de mesurer les risques excessifs de crédit pris par les banques » ; « Le crise est une énorme faillite des régulateurs bancaires, selon le directeur général du FMI Dominique Strauss-Kahn. L'effondrement financier actuel n'est pas né là où on l'attendait, dans les secteurs non régulés de la finance (« Hedge funds », « private equity », dérivé). Mais au sein des banques, le secteur le plus régulé de l'économie avec les centrales nucléaires. »

Monsieur Jacques Docquier, dans Les Echos du 13 septembre 2008 :

« Jacques de Larosière, le coprésident d'EUROFI, a cependant tenu à rappeler leur responsabilité à tous les acteurs – banques, gestionnaires d'actifs, superviseurs, pouvoirs publics et banques centrales – en refusant ainsi de faire des seules agences de notation les responsables d'une crise dont la plupart des intervenants refusent de pronostiquer l'évolution. Plusieurs responsables de ces agences de notation s'en sont félicités en rappelant notamment l'absence d'outils scientifiques à leur disposition et qu'elles émettent des avis qui doivent demeurer sujets à caution »

Jean-Paul Fitoussi écrit dans « Le Figaro magazine » du 29 août 2009 :

A propos de la crise « On a consommé du capital. On se croyait riche, les marchés financiers nous disaient que les prix des actifs étaient très élevés alors que tel n'était pas le cas. Le fait que le système financier se soit mis à dysfonctionner n'est qu'un symptôme, ce n'est pas la cause de la crise. La cause profonde est la très grande croissance des inégalités que nous connaissons depuis un quart de siècle. »